



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Rhône

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil Spécial du 30 avril 2010 bis

Objet : Renouvellement de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion (CODEI) et de ses deux formations spécialisées : formation « emploi » et Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE)

Article 1 : Il est renouvelé dans le département du Rhône une Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion ainsi que ses deux formations spécialisées : une formation « emploi » et une formation « insertion par l'activité économique » intitulée Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique.

Article 2 : La Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion dite « commission pivot », concourt à la mise en œuvre des orientations de la politique publique de l'emploi et de l'insertion professionnelle et des décisions du Gouvernement en la matière.

Les avis visés ci-après peuvent être rendus indifféremment par la commission pivot ou par la formation « emploi » :

- avis prévus en matière de convention FNE, article R.5111-5 du code du travail
- avis dans le domaine de l'apprentissage et notamment ceux prévus par les articles R.6223-7, R.6223-24, R.6261-6 et R.6251-10 du code du travail
- avis en matière d'emploi des travailleurs handicapés prévus notamment par les articles R.5121-15 et R.5122-15 du code du travail.

Article 3 : Le Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique contribue à l'animation territoriale des dispositifs d'insertion par l'activité économique. Il a notamment pour mission :

- d'émettre des avis relatifs aux demandes de conventionnement des employeurs et aux demandes de concours du fonds départemental pour l'insertion
- de déterminer la nature des actions à mener en vue de promouvoir les actions d'insertion par l'activité économique. Il élaborera un plan d'action pour l'insertion par l'activité économique et veillera à sa cohérence avec les autres dispositifs concourant à l'insertion.

Article 4 : Le préfet, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, le secrétaire général de la préfecture, préside la Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion qui se réunit au moins une fois par an. Le secrétariat est assuré par les services de l'unité territoriale du Rhône de la DIRECCTE.

Article 5 : Le directeur de l'unité territoriale du Rhône de la DIRECCTE ou, en cas d'absence ou d'empêchement, son représentant, préside la formation « emploi » et le Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique. Le secrétariat est assuré par ses services. Ces formations spécialisées se réunissent en temps que de besoin.

Article 6 : La composition de la Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion et de ses deux formations spécialisées est ainsi arrêtée :

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION - CODEI -

1) Représentants de l'Etat

- Le directeur de l'unité territoriale du Rhône de la DIRECCTE ou son représentant,
- Le directeur départemental de la cohésion sociale ou son représentant,
- Le directeur départemental des finances publiques ou son représentant,
- L'inspecteur d'Académie ou son représentant,
- La déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité ou son représentant,
- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant.

2) Elus, représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

Conseil régional

Titulaire : Suppléant :

Conseil général

Titulaire : M. Albéric de LAVERNEE
Conseiller général du canton de Lyon I

Suppléant : M. Louis PELEAZ
Conseiller général du canton de Lyon XII

Communes et établissements publics de coopération intercommunale

Titulaires : M. Paul MISSIEUX
Maire de Brignais

Suppléants : M. Guy SAULNIER
Maire de Souzy

Mme Christine ECHALLIER
Maire de Cogny

3) Représentants des organisations professionnelles d'employeurs

MEDEF Lyon-Rhône

Titulaire : M. Thibaud DELATTRE

Suppléant : M. Alain PELISSIER

CGPME-Rhône

Titulaire : M. Pierre MOREL

Suppléant : Mme Gaëlle DANCOURT

UPA

Titulaire : M. Patrick GAY

Suppléant : Mme Pascaline LEFEBVRE

FDSEA

Titulaire : Suppléant :

M. Gérard BRISSON

M. Robert VERGER

UNAPL Rhône-Alpes

Titulaire :

Suppléant :

4) Représentants des organisations syndicales de salariés

CGT

Titulaire :

M. Gérard BONIN

Suppléant :

M. Marc SUCHON

CFDT

Titulaire :

Mme Anne-Marie COLANGELI

Suppléant :

M. Alain AUROY

CGT-FO

Titulaire :

M. Jorg FRANKE

Suppléant :

Mme Carole CALDERON

CFTC

Titulaire :

Mme Zémorda KHELIFI

Suppléant :

M. Alain JOUBERT

CFE-CGC

Titulaire :

M. César BERTOLLA

Suppléant :

5) Représentants des chambres consulaires

Chambre de commerce et d'industrie de Lyon

Titulaire :

M. Bernard-Jacques POULAIN

Suppléant :

M. Jean-Luc GROLLEAU

Chambre de commerce et d'industrie de Villefranche et du Beaujolais

Titulaire :

M. Gérard PARET

Suppléant :

Chambre de métiers et de l'artisanat

Titulaire :

M. Jean Baptiste LACHANA

Suppléant :

M. Bruno CABUT

Chambre d'agriculture du Rhône

Titulaire :

Mme Nicole TOSO

Suppléant :

6) Personnes qualifiées

POLE EMPLOI

le directeur territorial de Pôle emploi Rhône ou son représentant

MISSIONS LOCALES

Mme Anne DUFAU

AFPA

M. Vincent DEMAS

UREI :

M. Laurent CONSIGNY

COORACE

M. Eric BEASSE

FNARS

M. Emmanuel CASCARO

PLIE

M. Vincent BELEY

FORMATION « EMPLOI

1) Représentants de l'Etat

- Le directeur de l'unité territoriale de la DIRECCTE ou son représentant, président de séance,
- Le directeur départemental des finances publiques ou son représentant,
- Le directeur départemental de la cohésion sociale ou son représentant,
- Le chef du service académique de l'inspection de l'apprentissage ou son représentant.

2) Représentants des organisations syndicales de salariés

CGT

Titulaire :

M. Gérard BONIN

Suppléant :

M. Marc SUCHON

CFDT

Titulaire :

M. Joël CHAPUY

Suppléant :

M. Alain AUROY

CGT-FO

Titulaire :

M. Jean Charles GAUVAIN

Suppléant :

M. Patrick DEVEZE

CFTC

Titulaire :

Mme Zémorda KHELIFI

Suppléant :

M. Alain JOUBERT

CFE-CGC

Titulaire :
M. César BERTOLLA

Suppléant :

3) Représentants des organisations syndicales d'employeurs

MEDEF Lyon-Rhône
Titulaire :
M. Thubaud DELATTRE

Suppléant :
M. Alain PELISSIER

CGPME-Rhône
Titulaire :
M. Pierre MOREL

Suppléant :
Mme Gaëlle DANCOURT

UPA
Titulaire :
M. Patrick GAY

Suppléant :
Mme Pascaline LEFEBVRE

FDSEA
Titulaire :
M. Gérard BRISSON

Suppléant :
M. Alain BERNE

UNAPL Rhône-Alpes
Titulaire :

Suppléant :

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE
L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

1) Représentants de l'Etat

- Le préfet ou, en cas d'absence ou d'empêchement, le secrétaire général de la préfecture, président de séance, ou leur représentant,
- Le directeur de l'unité territoriale de la DIRECCTE ou son représentant, président de séance, en cas d'absence du préfet ou du secrétaire général de la préfecture,
- Le directeur départemental de la cohésion sociale ou son représentant,
- Le directeur départemental des finances publiques ou son représentant.

2) Elus, représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

Conseil régional
Titulaire :

Suppléant :

Conseil général
Titulaire :
M. Pascal CHARMOT
Conseiller général du canton de Tassin la demi-lune

Suppléant :
M. Louis PELAEZ
Conseiller général du canton de Lyon XII

Communes et établissements publics de coopération intercommunale
Titulaire :

Suppléant :

M. Michel SIMON
Maire de Messimy

Mme Christiane ECHALLIER
Maire de Cogny

M. Paul MINSSIEUX
Maire de Brignais

M. Guy SAULNIER
Maire de Souzy

3) Le directeur territorial de Pôle emploi Rhône ou son représentant

4) Représentants du secteur de l'insertion par l'activité économique

UREI
Titulaire :
M. Laurent CONSIGNY

Suppléant :
Mme Catherine RAFFIN

COORACE
Titulaire :
M. Eric BEASSE

Suppléant :
Mme Laurence DUBOIS

FNARS
Titulaire :
M. Emmanuel CASCARO

Suppléant :
M. Alexis GOURSOLAS

5) Représentants des organisations professionnelles d'employeurs

MEDEF Lyon-Rhône
Titulaire :
M. André BUISSON

Suppléant :

CGPME-Rhône
Titulaire :
M. Pierre MOREL

Suppléant :
Mme Gaëlle DANCOURT

UPA
Titulaire :
M. Patrick GAY

Suppléant :
Mme Pascaline LEFEBVRE

UNAPL Rhône-Alpes
Titulaire :

Suppléant :

6) Représentants des organisations syndicales de salariés

CGT
Titulaire :
M. Gérard BONIN

Suppléant :
M. Marc SUCHON

CFDT
Titulaire :
Mme Anne-Marie COLANGELI

Suppléant :
M. Alain AUROY

CGT-FO
Titulaire :
M. Jorg FRANKE

Suppléant :
Mme Carole CALDERON

CFTC
Titulaire :
Mme Zémorda KHELIFI

Suppléant :
M. Alain JOUBERT

CFE-CGC
Titulaire :
M. César BERTOLLA

Suppléant :

Article 7 : Les membres de la Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion ainsi que ceux de la formation « emploi » et du Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique sont nommés pour une durée de 3 ans renouvelable.

Article 8 : Le secrétaire général de la préfecture du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

LE PREFET
JACQUES GÉRAULT